

Mémo de rentrée



Chères familles,
pour l'année scolaire 2026-2027,
veuillez prendre connaissance des points suivants:



Les parents séparés peuvent organiser les services périscolaires en fonction d'un calendrier de garde alternée, chaque parent est facturé selon ses jours de garde.

Pour cela, veuillez soumettre une nouvelle demande chaque année, en indiquant les semaines de garde et le mode de facturation souhaité



Assurez vous de mettre à jour toutes vos coordonnées et de fournir les informations requises à l'accueil de votre(s) enfant(s) directement sur votre espace famille



Le tarif de la restauration scolaire s'applique par tranche , veuillez fournir votre attestation de Quotient Familial CAF dès la rentrée de septembre 2026.



Afin d'accéder aux réservations, **vous devez être à jour des règlements de vos factures périscolaires**

Pour plus de simplicité, vous pouvez optez pour le prélèvement automatique en fournissant votre RIB/IBAN via le portail famille.